



**TAEKWONDO**  
**CANADA**

## **Protocoles de haute performance 2020**

(Publiés en date du 25 septembre, 2019)

## Table des matières

Section 1: Contexte général.....	3
1. Introduction .....	3
2. Exigences d’admissibilité d’athlète.....	3
3. Exigences générales pour maintenir la nomination à une équipe / un évènement spécifique.....	4
4. Retrait de statut de nomination à l’équipe .....	4
5. Remplacement d’un athlète .....	4
6. Circonstances exceptionnelles.....	4
7. Processus d’approbation et d’appel .....	5
8. Affectation de personnel aux évènements subventionnés par TC.....	5
9. Subvention de la participation aux évènements .....	5
10. Protocole de contrôle / de test.....	5
Section 2: Critères de sélection aux évènements internationaux.....	9

# Section 1: Contexte général

---

## 1. Introduction

---

### Objectif

- L'objectif du présent document est de regrouper dans UN SEUL et même document les processus et critères qui seront appliqués par Taekwondo Canada (TC) afin de sélectionner les athlètes et les entraîneurs aux différents équipes, évènements ou camps.
- Sauf indication contraire, tous les évènements de Taekwondo Canada (TC) doivent se tenir conformément aux règles et règlements de la World Taekwondo (WT).
- Tout changement apporté aux critères et procédures de sélection résultant uniquement d'un changement apporté aux règles ou règlements de la WT doit être signalé aux athlètes concernés aussitôt qu'il est raisonnablement possible. Advenant une telle circonstance, TC reverra et amendera ces Procédures internes de nomination pour en assurer la conformité aux nouvelles règles ou dispositions. Les amendements apportés aux présents doivent être signalés directement aux athlètes concernés et doivent être publiés au site web de Taekwondo Canada.

### Objectif

- L'objectif principal du présent document est de mettre en place un processus de sélection équitable et transparent, visant à sélectionner les meilleurs athlètes et entraîneurs pour représenter le Canada aux évènements internationaux.

### Processus d'approbation

- Le directeur de l'excellence sportive (DES) prendra les décisions finales.

## 2. Exigences d'admissibilité d'athlète

---

Lors de leur sélection à un évènement, tous les athlètes candidats à la nomination au sein d'une équipe TC doivent obligatoirement satisfaire aux exigences d'admissibilité suivantes :

### 2.1 Classifications aux fins des évènements de 2020 :

#### **Combat :**

- Cadets: des membres nés en 2006, 2007 ou 2008
- Junior: des membres nés en 2003, 2004 ou 2005
- Sénior: des membres nés en 2003 ou avant

#### **Poumsé reconnu:**

- Junior: des membres nés en 2003, 2004 ou 2005
- M30: des membres nés entre 1990 et 2002

#### **Poumsé style libre:**

- M17: des membres nés entre 2003 et 2008
- O17: des membres nés en 2002 ou avant

- 2.2 Il faut être un participant inscrit et en règle avec Taekwondo Canada.
- 2.3 Il faut être titulaire du certificat Kukkiwon Dan / Poom.
- 2.4 Pour les compétitions de combat en Para-taekwondo, il faut être titulaire soit d'un certificat Dan ou Poom en taekwondo émis par Kukkiwon ou par un Geup 5-1 reconnu par la MNA, et il faut avoir au moins 16 ans et satisfaire aux critères Para afin de participer aux compétitions de Para-taekwondo.
- 2.5 Il faut être titulaire d'une licence globale valide d'athlète de la World Taekwondo.
- 2.6 Il faut être admissible à représenter le Canada aux évènements internationaux majeurs en vertu des exigences d'admissibilité de la World Taekwondo (WT) et de Taekwondo Canada (TC). Pour représenter le Canada aux évènements internationaux officiels ou pour concourir aux championnats nationaux, il faut que l'athlète ait la citoyenneté canadienne.

- 2.7 L'athlète ne doit pas être en train de purger une période d'inadmissibilité suite à une violation de dopage, ni être sous le coup d'une suspension provisoire suite à une allégation de violation de règle antidopage invoquée par l'un ou l'autre de la WT, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, ou n'importe quelle autre organisation antidopage.
- 2.8 Il faut signer et soumettre l'Entente d'athlète conformément aux stipulations de TC.
- 2.9 Si l'une ou l'autre des exigences d'admissibilité change entre la date de publication des présents et la date de l'évènement, pour des raisons qui sont au-delà de la volonté de Taekwondo Canada, tous les athlètes en seront avisés dans les meilleurs délais.

### **3. Exigences générales pour maintenir la nomination à une équipe / un évènement spécifique**

---

- 3.1 Il faut satisfaire aux exigences d'admissibilité permanentes telles qu'énumérées dans la Section 2 des présents.
- 3.2 L'athlète est tenu de signaler au DES toute maladie ou blessure (aussitôt qu'elle se manifeste) qui risque d'avoir une incidence sur ses entraînements et sa préparation à l'évènement auquel l'athlète est sélectionné.
- 3.3 Un rapport médical (rédigé par un personnel médical reconnu par TC) peut être demandé par le DES.
- 3.4 Un plan des entraînements et des compétitions pourrait être demandé en tout temps par le DES en amont des évènements majeurs (tels que les Jeux olympiques). En plus, un athlète pourrait être tenu de prouver son aptitude à concourir du fait de soumettre un bilan des entraînements et de passer une pesée. Les justificatifs ainsi demandés pourraient inclure, à la discrétion du DES :
  - Le bilan des entraînements de l'athlète, ainsi que ses plans et objectifs;
  - Résultats de tests récents (portant notamment sur les écarts soulevés aux tests antérieurs);
  - Mise à jour sur la situation d'une blessure, le cas échéant; ou
  - Stratégies de prévention de blessures, traitements et interventions médicales, le cas échéant.

### **4. Retrait de statut de nomination à l'équipe**

---

- 4.1 La nomination d'un athlète peut être retirée en tout temps, même après la notification, l'acceptation, ou l'exécution de l'Entente d'athlète si, à l'avis du DES, l'athlète :
  - Ne satisfait pas aux critères d'admissibilité pour être sélectionné et être invité (à devenir membre de l'équipe ou à exercer le rôle de remplaçant au sein de l'équipe); ou
  - Ne satisfait pas aux obligations permanentes de l'athlète en vertu de la présente politique.

### **5. Remplacement d'un athlète**

---

- 5.1 Si une blessure ou une circonstance imprévue est susceptible de prévenir la participation d'un athlète sélectionné à un évènement spécifique auquel il ou elle s'est qualifié, l'athlète doit en aviser Taekwondo Canada immédiatement, par écrit.
- 5.2 L'athlète admissible qui a obtenu le deuxième meilleur résultat à l'évènement de sélection POURRAIT être considéré à titre de remplaçant.
- 5.3 La décision de sélectionner l'athlète audit évènement sera prise à la discrétion entière du DES.

### **6. Circonstances exceptionnelles**

---

- 6.1 Un athlète qui ne satisfait pas aux critères du processus de sélection précisés dans la Section 2 des présents pourrait être considéré pour la sélection s'il ou elle satisfait aux conditions des dispositions de circonstances exceptionnelles de blessure, maladie ou raisons personnelles imprévues, et que son cas soit approuvé par le DES en tant que raison valable de ne pas y concourir.

- 6.2 Si une blessure ou une circonstance imprévue prévient la participation d'un athlète à un évènement de sélection, l'athlète doit en aviser Taekwondo Canada par écrit, dans les 10 jours précédant l'évènement, en soumettant une explication complète. La décision de sélectionner l'athlète à une équipe se prendra à la seule discrétion du DES et de la directrice générale, en tenant compte des résultats cumulés par l'athlète durant la période de qualification, le potentiel global de l'athlète, et l'explication écrite de la situation de santé de l'athlète et ses plans de réadaptation et d'entraînement.

## 7. Processus d’approbation et d’appel

---

- 7.1 Les décisions finales se rapportant à la sélection d’athlètes pour participer à un évènement spécifique seront prises par le DES.
- 7.2 Les questions qui ne sont pas autrement abordées dans les présents seront tranchées par le DES.
- 7.3 Les appels se rapportant à la sélection d’athlètes aux équipes peuvent être interjetés directement au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC), qui prendra en charge le processus d’appel.

## 8. Affectation de personnel aux évènements subventionnés par TC

---

- 8.1 Le DES sélectionnera le personnel (entraîneurs, personnel médical et chef d’équipe) qui fera le trajet à chaque évènement subventionné par TC, en fonction du budget prévu et disponible. Dans la mesure du possible, au moins une personne de chaque sexe sera affectée au personnel de l’évènement. La sélection des entraîneurs se basera sur l’ordre de priorité suivant :
  - 1) Entraîneurs d’athlètes identifiés dans le programme ANP.
  - 2) Entraîneurs de performance qui ont qualifié le plus grand nombre d’athlètes
  - 3) Entraîneurs titulaires de la certification ED (au besoin)
- 8.2 Pour les séjours auxquels participent des athlètes d’âge mineur, il est recommandé qu’un adulte responsable (accompagnateur ou parent) voyage avec les athlètes mineurs. Pour un évènement subventionné par TC auquel participent des athlètes d’âge mineur, TC affectera un membre du personnel pour se charger des mineurs. AUCUN ATHLÈTE MINEUR NE DOIT VOYAGER SEUL À L’ÉTRANGER.
- 8.3 Les entraîneurs doivent signer et respecter une Entente d’entraîneur.

## 9. Subvention de la participation aux évènements

---

- 9.1 À compter de 2020, deux (2) critères principaux seront appliqués afin d’évaluer le niveau de financement que recevra un athlète lorsqu’il ou elle est sélectionné à une équipe particulière :
  - 1) Aptitude à la compétition (sur la base des niveaux de conditionnement indiqués aux résultats de tests/contrôles)
  - 2) Résultats réels obtenus à la compétition à laquelle l’athlète se qualifie
- 9.2 Il est possible qu’une allocation soit offerte aux athlètes et aux entraîneurs pour défrayer une certaine partie des coûts de voyage (frais de vol ou indemnité kilométrique). Le montant dépendra du budget disponible. À compter du 31 mars, 2020, seuls les entraîneurs ayant la certification EP seront admissibles aux subventions. Les entraîneurs personnels qui sont invités à l’évènement mais qui ne sont pas sélectionnés au personnel des entraîneurs TC seront responsables de leurs propres dispositions et frais de voyage.
- 9.3 Le nombre total d’entraîneurs subventionnés et le montant de financement assumé par TC dépendront du nombre d’athlètes qui font le trajet et du budget alloué à chaque évènement. Si l’évènement permet à TC d’inscrire tous les entraîneurs personnels et que TC opte de procéder de cette façon, la participation des entraîneurs personnels sera autofinancée.

## **10. Protocole de contrôle / de test**

---

- 10.1 Un protocole de contrôle normalisé (adapté aux athlètes de taekwondo) sera élaboré dans le courant des prochains mois. Ce protocole sera mis en application à la plupart des camps d'entraînement prévus en 2020, et s'emploiera également afin de suivre les progrès et l'aptitude à la compétition.
- 10.2 Les athlètes qui ne participent pas à ces contrôles et tests perdront l'accès à toute subvention qui pourrait être allouée aux athlètes qui se qualifient aux différentes équipes.

## Section 2: Critères de sélection aux événements internationaux

---

**TC va sélectionner des équipes aux événements internationaux suivants en 2020 :** *\*\*Les événements sont sous réserve de modification \*\**

- A. **Tournoi continental de qualification 2020 des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo** (10-12 mars, Costa Rica)
- B. **Championnat de poussé 2020 de la World Taekwondo** (21-24 mai, Herning, Danemark)
- C. **Championnat panaméricain sénior 2020** (date à préciser)
- D. **Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020** (25-28 juillet et 3-5 septembre, Tokyo, Japon)
- E. **Championnat junior 2020 de la World Taekwondo** (14-18 octobre, Sofia, Bulgarie)

### **A. Tournoi continental de qualification olympique 2020 :**

**ÉVÈNEMENT NATIONAL DE QUALIFICATION :** Essais continentaux : Laval, QC, 18-19 janvier, 2020

**CATÉGORIES DE COMPÉTITION :** à préciser, sur la base de la liste de classement olympique de la WT de janvier 2020.

**ADMISSIBILITÉ:** OUVERT aux athlètes qui ont concouru à au moins un (1) événement G1 ou événement G de niveau supérieur en 2019, et qui satisfont aux critères d'admissibilité de la Section 1 des présents. Les athlètes de niveau junior qui ne sont pas admissibles aux événements séniors en 2019 en raison de leur âge, mais qui ont concouru à un événement où la compétition de niveau sénior s'est vu attribuer un rang de G1 (ou supérieur) seront considérés admissibles.

#### **FORMAT DE COMPÉTITION:**

- **1<sup>ère</sup> phase :** tous les athlètes qui n'ont pas un rang parmi les 32 mieux classés dans la liste de classement olympique de la WT du mois de janvier 2020 dans les catégories de poids sélectionnées doivent disputer un tournoi à double élimination. Une liste de classement complète sera dressée pour le tournoi, sur la base de la liste de classement olympique WT du mois de janvier 2020, pour les catégories de poids sélectionnées. Les athlètes qui n'ont pas un rang dans la liste de classement olympique recevront un rang aléatoire aux fins du tournoi. Le tournoi se poursuivra jusqu'à ce qu'il ne reste que les trois derniers athlètes dans la compétition.
- **2<sup>ème</sup> phase :** les athlètes qui ont un rang parmi les 32 mieux classés dans la liste de classement olympique de la WT de janvier 2020 seront inclus automatiquement à un tournoi à double élimination qui inclura également les trois têtes de classement déterminées en première phase.

### **SÉLECTION À L'ÉQUIPE:**

- Les athlètes qui termineront au rang de médaillé d'or à la deuxième phase du tournoi seront sélectionnés à l'équipe du Tournoi continental de qualification 2020 (ou à titre de premier remplaçant, dans le cas où un autre athlète se serait déjà qualifié à Tokyo en vertu de son rang parmi les 5 mieux classés dans la liste de classement olympique de la WT).

## B. Championnat de pomsé 2020 de la World Taekwondo:

**ÉVÈNEMENT NATIONAL DE QUALIFICATION:** Championnat national de pomsé : *Laval, QC, 18-19 janvier, 2020*

### CATÉGORIES DE COMPÉTITION:

Recognized Poomsae Categories		
Individual		
Age	Categories	
12-14	<i>Cadet Male</i>	<i>Cadet Female</i>
15-17	<i>Junior Male</i>	<i>Junior Female</i>
18-30	<i>Under 30 Male</i>	<i>Under 30 Female</i>
31-40	<i>Under 40 Male</i>	<i>Under 40 Female</i>
41-50	<i>Under 50 Male</i>	<i>Under 50 Female</i>
51-60	<i>Under 60 Male</i>	<i>Under 60 Female</i>
61-65	<i>Under 65 Male</i>	<i>Under 65 Female</i>

Pair(2)	
Age	Categories
12-14	<i>Cadet Pair Male / Female</i>
15-17	<i>Junior Pair Male / Female</i>
18-30	<i>Under 30 Pair Male / Female</i>
31+	<i>Over 30 Pair Male / Female</i>

Team (3)		
Age	Categories	
12-14	<i>Cadet Male Team</i>	<i>Cadet Female Team</i>
15-17	<i>Junior Male Team</i>	<i>Junior Female Team</i>
18-30	<i>Under30 Male Team</i>	<i>Under 30 Female Team</i>
31+	<i>Over30 Male Team</i>	<i>Over 30 Female Team</i>

Freestyle Poomsae Categories		
Individual		
Age	Categories	
12-17	<i>Under 17 Male</i>	<i>Under 17 Female</i>
18+	<i>Over 17 Male</i>	<i>Over 17 Female</i>

Pair (2)	
Age	Categories
12-17	<i>Under 17 Male / Female</i>
18+	<i>Over 17 Male / Female</i>

Team (5)	
Age	Categories
12-17	<i>Under 17: at least 2 males, 2 females + alternate</i>
18+	<i>Over 17: at least 2 males, 2 females + alternate</i>

**PARTICIPATION:** il faut être né en 2008 ou avant et il faut satisfaire aux critères d'admissibilité de la Section 1 des présents.

**FORMAT DE COMPÉTITION:** évènement sur 2 jours; les athlètes peuvent participer à jusqu'à quatre (4) compétitions.

### SÉLECTION À L'ÉQUIPE:

⇒ **Pour toutes les catégories SAUF individuel junior et M30:**

- Le(s) vainqueur(s) au Championnat national de pomsé 2020 sera/seront sélectionné(s) à l'équipe de Championnat de pomsé 2020 de la World Taekwondo.

⇒ **Pour les catégories individuel junior et M30:** ces catégories emploieront un processus de qualification en 4 phases, comme suit :

1<sup>ère</sup> phase : série préliminaire : Tous les athlètes exécutent deux (2) routines de pomsé

2<sup>ème</sup> phase: Les huit (8) mieux classés accèdent à la deuxième ronde et effectuent quatre (4) routines de pomsé additionnelles, qui ne peuvent pas reprendre les deux (2) routines effectuées en première phase.

3<sup>ème</sup> phase : la note la plus élevée et la note la plus basse des six (6) routines de pomsé effectuées sont rayées aux fins de calculer la note totale de chaque athlète. Les quatre (4) athlètes ayant obtenu la note totale la plus élevée accèdent à la ronde suivante.

Phase 4: Les quatre (4) athlètes qui restent effectuent deux (2) routines de pomsé additionnelles. La note la plus élevée et la note la plus basse sur toutes les huit (8) routines de pomsé seront rayées et les athlètes affichant la note totale la plus élevée sur la journée seront classés premier, deuxième, troisième etc. L'athlète qui obtiendra la note totale la plus élevée sera déclaré vainqueur.

## **C. Championnat panaméricain sénior 2020:**

**ÉVÈNEMENT NATIONAL DE QUALIFICATION: Championnat national sénior 2020: Edmonton, 18-19 avril, 2020**

**CATÉGORIES DE COMPÉTITION:** toutes les catégories séniors indiquées dans la table ci-dessous :

<b>F-46kg</b>	<b>F-49kg</b>	<b>F-53kg</b>	<b>F-57kg</b>	<b>F-62kg</b>	<b>F-67kg</b>	<b>F-73kg</b>	<b>F+73kg</b>
<b>M-54kg</b>	<b>M-58kg</b>	<b>M-63kg</b>	<b>M-68kg</b>	<b>M-74kg</b>	<b>M-80kg</b>	<b>M-87kg</b>	<b>M+87kg</b>

**PARTICIPATION:** Les athlètes doivent avoir une date de naissance en 2003 ou avant et doivent satisfaire aux critères d'admissibilité de la Section 1 des présents.

**FORMAT DE COMPÉTITION:** Double élimination

### **SÉLECTION À L'ÉQUIPE:**

1. Les athlètes qui se qualifient aux Jeux de Tokyo 2020 par la voie du Tournoi continental de qualification (au mois de mars 2020) se qualifieront automatiquement à l'équipe de Championnat panaméricain sénior 2020, dans la catégorie de poids mondiale correspondante (par exemple, une qualification dans la catégorie de poids olympique -68kg correspond à une qualification dans la catégorie mondiale de -68kg)
2. Les postes qui restent à pourvoir au sein de l'équipe de Championnat panaméricain de taekwondo sénior 2020 seront comblés par les athlètes qui obtiennent le meilleur résultat au Championnat national sénior 2020.
3. L'athlète qui obtient le deuxième meilleur rang au Championnat national sénior pourrait être sélectionné à titre de remplaçant au sein de l'équipe de Championnat panaméricain sénior 2020.

## **D. Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020 :**

**ÉVÈNEMENT DE QUALIFICATION:** Tournoi continental de qualification olympique 2020 (évènement

A)

### **SÉLECTION À L'ÉQUIPE:**

1. Les athlètes qui obtiennent une qualification au Tournoi continental de qualification vont représenter le Canada aux Jeux olympiques et paralympiques.



## **E. Championnat junior 2020 de la World Taekwondo :**

**ÉVÈNEMENT NATIONAL DE QUALIFICATION :** Championnat national junior 2020 : Laval, QC, 3-5 juillet 2020

### **CATÉGORIES DE COMPÉTITION :**

<b>F-42kg</b>	<b>F-44kg</b>	<b>F-46kg</b>	<b>F-49kg</b>	<b>F-52kg</b>	<b>F-55kg</b>	<b>F-59kg</b>	<b>F-63kg</b>	<b>F-68kg</b>	<b>F+68kg</b>
<b>M-45kg</b>	<b>M-48kg</b>	<b>M-51kg</b>	<b>M-55kg</b>	<b>M-59kg</b>	<b>M-63kg</b>	<b>M-68kg</b>	<b>M-73kg</b>	<b>M-78kg</b>	<b>M+78kg</b>

**PARTICIPANTS :** il faut avoir une date de naissance entre 2003-2005 et il faut satisfaire aux critères d'admissibilité de la Section 1 des présents.

**FORMAT DE COMPÉTITION :** Double élimination

### **SÉLECTION À L'ÉQUIPE :**

- Les athlètes qui terminent au premier rang (médaille d'or) au Championnat national junior 2020 seront sélectionnés à l'équipe de Championnat junior 2020 de la World Taekwondo.
- Les athlètes qui terminent au deuxième rang (médaille d'argent) au Championnat national junior 2020 pourraient être sélectionnés à titre de remplaçant au sein de l'équipe de Championnat junior 2020 de la World Taekwondo.